



AVIS D'APPEL D'OFFRES

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de Lac-Brome
122, chemin Lakeside
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

INGÉNIEUR(E) CONCEPTEUR(TRICE) : Les Services EXP inc.
70, rue Wellington Sud – Bureau 500
Sherbrooke (Québec) J1H 5C7

PROJET : VLB-2026-01
Travaux de voirie – Réfection du chemin Fulford et ajout de voies cyclables (Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement – Sécurisation)

NOTRE DOSSIER : SHE-22006413-A3

La Ville de Lac-Brome demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « VLB-2026-01 – Travaux de voirie – Réfection du chemin Fulford et ajout de voies cyclables » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, à compter du **20 février 2026**.

Pour toute information additionnelle concernant ce projet, veuillez communiquer avec Monsieur Owen Falquero, directeur – Greffe et Affaires juridiques par courriel à greffe@lacbrome.ca. La date butoir pour le dépôt des plaintes sur le SÉAO est le **9 mars 2026**.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de **90 jours**. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est jugée satisfaite lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville par Monsieur Owen Falquero, directeur – Greffe et Affaires juridiques, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 26 mars 2026, à 11 h**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation de l'aide financière du programme PAVL du ministère des Transports et de la Mobilité durable. L'octroi du contrat est également conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.

La Ville de Lac-Brome ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le 20 Février 2026

Owen Falquero
Directeur – Greffe et Affaires juridiques